

Propriétaire-Gérant

ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:

Troubaix-Tourcoing: Trois mois, 13.50
Six mois, 26.
Un an, 50.

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, 45 fr. trois mois.
La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

La prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant

ALFRED REBOUX

INSERTIONS:

Annonces: la ligne, 25 c.
Réclames: " 30 c.
Faits divers: " 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. OUVRIER, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE, 87, 89, 91, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

BOURSE DE PARIS DU 1^{er} MARS

Cours à terme de 4 h. 22, communiqués par MM. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

VALEURS	Cours du jour	Cours précéd.
3 0/0 amortissable	79 65	79 65
Reute 2 0/0	77 60	77 50
Reute 5 0/0	114 75	114 70
Italie 5 0/0	76 05	76 10
Turc 5 0/0	42 60	42 65
Act. Nord d'Espagne	292 50	292 50
Act. Gaz	1297 50	1298 25
Act. B. de Paris P.-B.	698 75	697 50
Act. Mob. Français	471 25	471 25
Act. Lombards	500 60	500 60
Act. Autrichiens	512 50	512 50
Act. Mob. Espagnol	737 50	738 75
Act. Suez	706 25	705 00
Act. Banque Ottom.	496 25	498 75
Oblig. Égypt. 7 1/2	270 00	271 25
Act. Fon. France	747 50	751 25
Florin d'Autriche	66 5/8	66 65
Act. Saragosse	343 75	347 50
Emp. Russe 1877	88 1/4	88 25
Délégations Suez	620 00	620 00
Florin Hongrois	73 3/8	73 50
Espagne extérieure	139 1/2	139 1/2
Consolidés	97 0/0	97 0/0

Ces cours sont affichés chaque jour, vers 1 h. 1/2, chez MM. A. MAIRE et H. BLUM, 270, rue du Collège, à Roubaix.

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental)

	28 FÉV.	1 ^{er} MARS
3 0/0	77 60	77 50
3 0/0 amortissable	79 60	79 65
4 1/2 0/0	114 75	114 70
Emprunts 5 0/0	111 50	112 00

Service particulier Journal de Roubaix

	28 FÉV.	1 ^{er} MARS
Act. Banque de France	3530 00	3030 00
" Société générale	480 00	481 00
" Créd. f. de France	751 00	746 00
" Chemin autrichien	523 00	525 00
" Lyon	1112 00	1113 00
" Est	700 00	700 00
" Ouest	789 00	778 00
" Nord	1402 00	1410 00
" Midi	527 00	540 00
" Suez	705 00	705 00
6 % Péruvien	00 00	00 00
Act. Banq. ottom. (anc.)	000 00	000 00
" Banq. ottom. (nou.)	498 00	510 00
Londres court.	25 25	25 25
Créd. Mob. (act. nouv.)	47 00	47 00
Turc	12 70	13 00

DEPÊCHES COMMERCIALES

New-York, 1^{er} mars.
Change sur Londres, 4,95 75; change sur Paris, 2,16 25/100.
Café good fair, (la livre) 13 3/8, 13 7/8.
Café good (Gargoes, (la livre) 14 1/4, 14 1/2.
calme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Co. représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymouprez:

Havre, 1^{er} mars.
Ventes 800 b. Marché calme.

Liverpool, 1^{er} mars.
Ventes 8,000 b. Marché calme.

New-York, 1^{er} mars.
New-York, 9 3/4.
Recettes 110,000 b.
New-Orleans low middling 70 1/2.
Savannah 68 3/4.

ROUBAIX, 1^{er} MARS 1879.

BULLETIN DU JOUR

En prenant possession du fauteuil de présidence de la commission du budget, M. Brisson a adressé à ses collègues des conseils dont nous devons nous empresser de prendre acte. « Il est temps, a-t-il dit, de faire trêve aux questions politiques qui passionnent et de s'occuper enfin des affaires qui intéressent le pays. » Cette exhortation est on ne peut plus sensée, seulement nous ne pouvons

nous empêcher de faire remarquer que, jusqu'à présent, M. Brisson n'avait pas préché d'exemple; car nul ne s'est évertué plus que lui à soulever les questions irritantes qui ont si profondément troublé la conscience publique, particulièrement celle de la mise en accusation des ministres du 24-Mai, dont il a été l'un des plus ardents promoteurs, en sa qualité de rapporteur de la commission d'enquête électorale.

M. Brisson a ensuite engagé vivement la commission à se mettre à l'œuvre sans retard et sans relâche, de façon à ce que pour la première fois depuis longtemps, le budget pût être étudié sérieusement et discuté longuement, afin d'arriver à des dégrèvements d'impôts et à une diminution des charges qui pèsent sur le pays.

Ici encore nous devons faire observer que si depuis 1876, le budget n'a pu être discuté sérieusement en temps opportun, la responsabilité en revient uniquement à la commission exclusivement composée de membres de la gauche, présidée par M. Gambetta, et qui attendait toujours systématiquement la dernière heure de la session pour mettre en délibération nos lois de finances, dans le but avoué de placer le Sénat dans l'impossibilité d'exercer son droit de contrôle.

Nous tenons à bien constater ces faits, afin que le pays souvenant peut-être, se rappelle que s'il a été inquiété par de stériles agitations, que si ses intérêts ont été sacrifiés aux calculs d'une politique ambitieuse et malsaine, c'est au seul parti de gauche qu'il est en droit d'en demander compte. Maintenant arrivons au fond de la question. M. Brisson nous fait espérer des dégrèvements d'impôts. Nous serions heureux d'ajouter foi à ces promesses; mais nous ne saurions en vérité, les prendre au sérieux quand le budget de 1880, se présente avec une aggravation de dépenses.

Voici, en effet, les chiffres que nous relevons dans le projet soumis à la Chambre, par M. le ministre des finances:

Le budget des dépenses de l'exercice de 1880 s'élève pour l'ordinaire à deux milliards sept cent cinquante quatre millions, quatre cent trente deux mille six cents francs, ce qui constitue une augmentation de près de 34 millions et demi sur celui de l'année 1879; et le budget des dépenses extraordinaires monte à 361 millions 657 mille 688 francs, c'est-à-dire, à plus de 282 millions que celui du précédent exercice. De telle sorte que le budget général des dépenses atteint dans son ensemble la somme énorme de 3 milliards 316 millions en chiffres ronds, soit 367 millions d'augmentation sur le budget de 1879.

On voit par ce simple exposé que nous sommes loin d'entrer dans la période des économies qu'on nous fait entrevoir. Comment en effet concilier avec cet accroissement de dépenses, une réduction d'impôts?

Les 367 millions d'excédants de dépenses, il faudra bien les trouver quelque part; or c'est ce que dans la bourse des contribuables qu'on pourra les prendre. D'où il faut conclure que nous n'avons décidément pas le gouvernement à bon marché qu'on nous avait promis.

M. DE MARCÈRE ET LA LANTERNE

Prenez l'affaire au début. On sait de quelle haine les radicaux poursuivent depuis longtemps l'institution de la police. Après le 16 Mai, les attaques commencent pour aller en augmentant. On s'en prit d'abord à la police des mœurs; on exploita quelques incidents isolés, on demanda l'épuration du personnel attaché à ce service; et la Lanterne, allant plus loin, mit en cause M. Lecour, placé à la tête du service des mœurs. M. Lecour, indigné, demanda au préfet, M. A. Gigot, la permission de poursuivre ses diffamateurs. Elle lui fut refusée, et M. Lecour donna sa démission.

Eh! par ce succès, la Lanterne attaqua alors très-vivement la police municipale, et surtout son chef, M. Ansart. Devant des dénonciations odieuses, M. Ansart, comme M. Lecour, porta plainte à son chef. Le gouvernement hésita longtemps avant d'intenter un procès à la Lanterne; il ne s'y décida qu'après avoir défini et limité les points sur lesquels porterait la poursuite.

On sait quel a été le caractère de ce procès; la Lanterne fut condamnée, mais certaines dépositions permirent aux radicaux de réclamer une enquête. Mieux eût valu ne pas l'ordonner, mais, l'ordonnant, il fallait aller jusqu'au bout, en lui imposant un caractère essentiellement administratif. C'est ce que voulait M. Gigot; c'est ce que ne fit pas M. de Marcère.

Le corps diplomatique s'émouva en même temps que le monde politique, d'une enquête qui comptait parmi les commissaires chargés d'y procéder, un ancien membre de l'Internationale qui pouvait livrer à la publicité certains faits destinés à rester secrets, puisqu'ils intéressaient les rapports internationaux au point de vue de la sûreté mutuelle des États. Il ne se rassura qu'en apprenant qu'aucun dossier ne serait communiqué aux commissaires. Malheureusement il fut vite démenti que la passion politique inspirait les commissaires; M. A. Gigot se refusa à assister aux séances; le ministre n'y parut pas; et son sous-secrétaire d'Etat, M. Lepère, en sa faiblesse, contraignit à ce qui avait été convenu, de promettre communication de tous les dossiers. A la suite de ces divers incidents, la majorité de la commission se retira.

Ce n'était pas là un dénoûment. M. Ansart le comprit et offrit sa démission. M. A. Gigot avait déjà remis la sienne à M. de Marcère, qui, à deux reprises, en lui promettant toutes satisfactions; et cependant le lendemain il abandonna M. Gigot, et fit passer son dossier à M. de Marcère, qui ne put pas oser exiger la révocation de M. Ansart, parce qu'il pouvait redonner les révélations de ce chef de service de la préfecture de police. Les insinuations très-peu

dénuées de ce journal atteignaient l'homme en termes si clairs qu'il n'y a plus d'indiscrétion à les reproduire.

La Lanterne accusa M. de Marcère d'être mêlé à des spéculations de Bourse, ce qui aurait été connu de M. Ansart, spéculations de Bourse auxquelles M. Jacques Meyer, secrétaire particulier de M. le ministre de l'Intérieur, ne serait pas étranger, toujours d'après la presse radicale intrinsèque.

On sait le reste: l'article de la Lanterne apportant un élément nouveau, substituant la question de Marcère à la question de la préfecture de police, le départ du ministre pour l'Orne, tous ces faits ont abouti, avec le silence gardé par M. de Marcère, à une crise.

Les collègues de M. de Marcère pensaient, en effet, qu'il devait déferer la Lanterne aux tribunaux; mais dans le conseil tenu mercredi, il déclara que pas n'était besoin de poursuivre la Lanterne, puisqu'il allait être interpellé par M. Clémenceau, et, à son défaut, par un ami complaisant, et que c'était à la tribune qu'il entendait se justifier d'un mot et légitimer ses calomnieuses. Seulement il inclinait à n'arriver devant la Chambre qu'après avoir accepté la démission de M. Albert Gigot, du même coup, celles de MM. Ansart et Marseille, et donné ainsi une satisfaction à l'extrême gauche.

Le ministre fut donc d'avis d'attendre, et la démission de M. Albert Gigot fut acceptée dans ces conditions. Quoi qu'il en soit, d'incidents en incidents, la question de la préfecture de police est devenue ainsi, d'administrative qu'elle était, gouvernementale, et de gouvernementale, parlementaire.

LA PREMIÈRE RÉCEPTION À L'ÉLYSÉE.

Cette première manifestation officielle du nouveau chef de l'État avait pris les proportions d'un événement politique et méritait de être une manifestation spéciale. Des dix heures, les salons de la présidence étaient remplis et l'on circulait difficilement, la foule se tenait de préférence dans la double galerie où était dressée la table des journalistes d'une partie de ce public était la même qu'aux jours du Maréchal. Il y avait, en effet, à ces réceptions, tant un nombre de diplomates, de fonctionnaires, de savants, de magistrats, de militaires qui ne changent pas, et la seule différence qui pouvait se constater entre eux, c'était la prédominance de l'habit noir sur les uniformes. Quoiqu'il y eût un assez grand nombre d'officiers, ce nombre était bien inférieur à celui du Maréchal.

Mais ce qui modifiait surtout l'aspect des salons, c'était l'absence absolue du monde de la droite. Le monde de la gauche a pris hier officiellement possession de l'Élysée. Minutiers, écrivains, journalistes, appartenant à un autre groupe de la société française, et quelque chose d'analogue dut se passer quand, après la chute de Charles X, le palais des Tuileries se trouva pour les besoins de la présidence.

À l'entrée du grand salon, se tenait M. Grévy, qui n'avait pas cru devoir revêtir le grand cordon de la Légion d'honneur, pas plus qu'il ne l'avait fait pour la réception du prince de Hohenzollern. En face de lui, assis sur un canapé, et contrairement à l'habitude de la maréchale qui restait debout à côté de son mari, Mme Grévy et sa fille. C'est là qu'on allait les saluer. Elles se levèrent et, sans cérémonie, de s'incliner salua la qualité des personnes qui venaient leur présenter le Président; Mme Grévy, très-simple et très-digne, en robe noire et blanc, avec une coiffure blanche; Mlle Grévy, très-élégante en toilette blanche et rose. Les dames n'ont pas quitté un seul instant cette place, et le Président est resté à la sienne, dans le premier salon. Il est

probable que, plus tard, ils s'accoutumeraient, selon l'usage, à aller, vers le milieu de la soirée, parotir les groupes de femmes.

Un de ces groupes les plus nombreux s'était formé devant le milieu du second salon; Mmes Jules Ferry, Floquet, Scheurer-Kestner, Allain Targé, Charles Ferry, Delaporte, Cartier, la plupart fort jolies, toutes très-élégantes et très-entourées; un peu plus loin un autre groupe avait réuni Mmes Waddington, la princesse Hohenlohe, la marquise de Molins et la plupart des femmes du corps diplomatique. De tous côtés un grand nombre de sénateurs et de députés des gauches, y compris M. Louis Blanc.

Il y avait là, certainement, bien des gens. M. Étienne Arago, par exemple qui ne s'était pas trouvé depuis longtemps dans le grand salon de la présidence. Nous avons rencontré un de nos confrères radical incorrigible autant que spirituel lequel a pris part à plusieurs révolutions, et qui nous a dit: « C'est la première fois que j'entre dans un palais sans être en robe de chambre. » — C'est comme moi, lui a répondu un de ses amis, je me regarde dans toutes les glaces et je crois toujours que je vais m'y voir en garde nationale.

« Ce n'est pas tout, dit-il, est-ce que le ministre de l'Intérieur s'est entretenu longtemps avec M. René Bricé auquel il demande assurance-on, de l'interpellation. Un peu après, parlant à d'autres personnes, il a exprimé un grand désappointement, il est le d'être au pouvoir et heureux d'avoir trouvé avec l'interpellation dont il va être l'objet, l'occasion d'en sortir. Il s'exprimait avec l'indignation d'un honnête homme outragé contre les institutions républicaines de la Lanterne et annonçait qu'aujourd'hui on demandait qu'il démissionnerait. Il a émis encore la pensée que lorsqu'il sera tombé, on reprendra les attaques contre qu'il était membre du ministère d'où on veut expulser les éléments modernes. Il semble douter de l'efficacité du concours de la Chambre pour résister aux violents et a ajouté comptes sur la modération, sur la fermeté, sur le bon sens du Président de la République.

Ailleurs, c'est le ministre des finances qui était sur la sellette, à propos de sa déclaration du matin sur la conversion. Par deux fois, ces se manifestant contre lui; beaucoup de personnes, en revanche, le louaient d'avoir arrêté l'agiotage effréné de ces derniers jours; d'autres affirmaient qu'il aurait pu le prévenir. On annonçait une interpellation sur ce sujet.

En tout, réception intéressante à cause de son caractère agité et dans laquelle éclatait plus de curiosité que de confiance. Il faut rendre hommage à l'attente à la bonne grâce des maîtres de la maison qui ont fait à tous leurs visiteurs le meilleur accueil. Le Président de la République a retenu longtemps près de lui, M. le général Chanzy.

Disons en finissant qu'on annonçait que la maison militaire du Président allait être formée d'ici à peu de jours. On se montrait le capitaine d'état-major Favet qui vient y prendre place après avoir fait partie de celle de M. Thiers.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du 28 Février 1879

Présidence de M. MARTEL.

Il y a grande affluence.

M. Victor Hugo occupe la tribune.

L'orateur réclame l'amnistie totale, générale, et l'oubli pour les auteurs de la guerre civile.

A ses yeux la commune, c'était tout le monde et personne. — Murmures et protestations à droite.

M. Victor Hugo ajoute qu'il y avait d'un côté la commune démoissant l'unité nationale et de l'autre trois monarchies luttant contre la République.

Il termine en demandant que de ces deux choses, on fasse jaillir la lumière.

M. FÉREY répond.

Un commencement de réussite quant à la santé, et une réussite certaine quant au mariage entrevu.

Mme-Anne, un peu raffermie, moins pâle et toute heureuse, allait être demandée la femme de M. de Vambry.

Gracieuse l'avait voulu, y avait aidé, croyait s'en réjouir, on touchait au but. Bien! dit le jeune ménage, qui lui devrait une grosse part de son bonheur futur, la quitterait en la béatissant... au moins Marie-Anne. Lui, deviendrait peut-être un peu, et l'estimerait davantage.

Elle avait un mot qui avait failli gâter ce rêve à trois quarts réalisé. L'annonce de ses usages militaires, elle avait vu dans l'ouvrage d'Étienne à Marie-Anne je ne sais quel subterfuge pour reprendre, au dernier instant, une liberté si péniblement sacrifiée.

Elle l'avait accusé d'instinct, sans comprendre, de vouloir, en éprouvant sa fiancée, faire rejeter à un avenir incertain la conclusion de cette union peu désirée.

Son cœur s'était gonflé sous le ressentiment, sous le regret, sous le déchaînement instantané des plus intimes, des plus multiples sensations.

En croyant défendre Marie-Anne, elle avait cédé à l'instinct du sacrifice inutile, de l'effacement prochain d'un édifice si durement échafaudé.

« Elle avait parlé avec une vivacité qui n'était pas dans ses habitudes, avec une passion qui pouvait la trahir. La fièvre Basquaise en était chargée comme d'un malheur et honteuse comme d'une faute.

« On ne la revit pas au château de toute la soirée. La marquise, qui l'envoya chercher pour les derniers préparatifs, recut pour réponse, de son message, que la maison était close et la chèvre blanche bêlant sur la seuil.

« Nous la verrons demain, affirma Marie-Anne ma chère Gracieuse sait bien l'endroit à sa convalescente de la conduire à l'aube.

XVII

Des larmes de ce jour du mariage, dont l'annonce révolutionnaire Mongeur tout entier, un homme, qui paraissait avoir marché longtemps, vint frapper un coup sec à la porte de la maison Bérêt.

Il était le maître, portait la porte et dit solidement verrouillée à l'Intérieur, car depuis trois années qu'il traitait la montagne, sa mère, Benoîte Bérêt, avait deux puissants motifs de n'y pas laisser entrer tout venant.

D'abord, on la savait dans l'aisance, suivait seule au logis, et son petit pécule pouvait tenter quelque mauvais gars plus amoureux d'argent facilement gagné que de travail honnête.

Ensuite, le périlleux métier de son fils Jean l'exposait à des dangers de plusieurs sortes, dont le moindre était encore la curiosité on l'indiscrétion des habitants.

Cette blessure reçue dans un engagement de frontière, que le dévouement de Gracieuse avait rapidement guérie, avait été le secret pour ne pas mêler le nom de Jean aux recherches de la justice dans le pays.

Il y avait eu mort d'homme, en effet, et la traînée de sang que les gendarmes suivaient longtemps dans les sentiers montagneux leur aurait prouvé qu'un coupable restait à découvrir, si un témoignage non moins précis, un vêtement oublié sur le lieu de la lutte avec les douaniers, n'eût déjà donné corps à leurs soupçons.

Pourtant grâce à la prudence de Jean Bérêt et à l'énergie de sa vicille mère, laquelle, aidée d'Elisabide, manœuvra l'écluse plusieurs jours, grâce surtout à la vaillante Basquaise qui faisait chaque nuit le trajet de Mongeur au lac pour soigner son fiancé, le blessé, promptement remis sur pieds, n'eut à subir aucune interrogation gênante. Ses compatriotes le protégeaient de leur silence et de leur admiration.

(A suivre).

Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 2 MARS.

— 28 —

LA CROIX DE MOUGUERRE

PAR

CLAIRE DE CHANDENEUX

XVI

(SUITE)

Elle écoutait, étonnée qu'il eût osé nécessaire de commenter ses premières paroles. Il avait parlé, elle croyait; mais quel déchirement dans tout son être!

Silencieuse, écrasée, elle pleurait encore quand Gracieuse, les bras chargés de gâteaux fraîchement coupés, les croisa au détour d'une allée.

Elle avançait les yeux baissés. Sans un sanglot contenu qui parvenait aux oreilles, elle eût passé sans les relever sur les deux hommes.

Les pleurs de Marie-Anne la remuèrent comme une profanation ou comme un crime. Pleurer à la veillée du bonheur... Qu'avait-on fait à sa chère malade?

Gracieuse, les sourcils froncés, oublia ses entrainements, ses rancunes, sa réserve. D'une voix dure elle interpella le jeune homme.

— Qu'avez-vous dit à cette enfant? Oubliez-vous qu'elle est malade?... que j'éprouve la volonté et mon expérience à lui rendre la santé?... Il lui faut de la joie et vous lui arrachez des larmes!... Je fais des miracles pour son bonheur... pour son bonheur à elle!... et, sans le sentir, vous allez détruire l'effet!

— Gracieuse! supplia Marie-Anne, épouvantée de cette violence.

La Basquaise l'enveloppa d'un regard indéfinissable.

— Demain, vous serez à moi, aujourd'hui, vous êtes encore à moi. J'ai le droit de vous défendre. Car vous êtes bien à moi, allez?... plus que vous ne le pouvez croire! Et je ne veux pas qu'on vous tourmente quand je travaille à vous sauver.

— Vous vous trompez, Gracieuse; le mal que je fais à Mlle de Fozzelle est insupportable autant qu'involontaire, dit Étienne.

— Elle est un geste incertain. Son accent était âpre et saccadé.

— Qu'est-ce donc que cette communication obligatoire? Non, j'ai tort, je ne la veux point connaître. Que m'importe vos sentiments et vos motifs?... Ce qui m'importe, c'est la paix de Marie-Anne... et cela je l'exige.

— Gracieuse Irribéry, dit gravement l'officier, vous avez joué un tel rôle dans les événements qui ont mené le mariage de Mlle de Fozzelle que vous avez acquis tous les droits à son affection comme à ma reconnaissance. Voici le fait qui arrache des larmes à votre chère convalescente.

Il raconta brièvement ce qu'il avait dit déjà, d'une façon plus explicite, à Marie-Anne.

Celle-ci s'était remise de sa première émotion; elle voulait paraître courageuse et l'était, en effet, car elle dit avec un doux accent angélique:

— Gracieuse Irribéry, dit gravement l'officier, vous avez joué un tel rôle dans les événements qui ont mené le mariage de Mlle de Fozzelle que vous avez acquis tous les droits à son affection comme à ma reconnaissance. Voici le fait qui arrache des larmes à votre chère convalescente.

Il raconta brièvement ce qu'il avait dit déjà, d'une façon plus explicite, à Marie-Anne.

Celle-ci s'était remise de sa première émotion; elle voulait paraître courageuse et l'était, en effet, car elle dit avec un doux accent angélique:

— Gracieuse Irribéry, dit gravement l'officier, vous avez joué un tel rôle dans les événements qui ont mené le mariage de Mlle de Fozzelle que vous avez acquis tous les droits à son affection comme à ma reconnaissance. Voici le fait qui arrache des larmes à votre chère convalescente.

Il raconta brièvement ce qu'il avait dit déjà, d'une façon plus explicite, à Marie-Anne.

Celle-ci s'était remise de sa première émotion; elle voulait paraître courageuse et l'était, en effet, car elle dit avec un doux accent angélique:

— Gracieuse Irribéry, dit gravement l'officier, vous avez joué un tel rôle dans les événements qui ont mené le mariage de Mlle de Fozzelle que vous avez acquis tous les droits à son affection comme à ma reconnaissance. Voici le fait qui arrache des larmes à votre chère convalescente.

Il raconta brièvement ce qu'il avait dit déjà, d'une façon plus explicite, à Marie-Anne.

Celle-ci s'était remise de sa première émotion; elle voulait paraître courageuse et l'était, en effet, car elle dit avec un doux accent angélique:

— Gracieuse Irribéry, dit gravement l'officier, vous avez joué un tel rôle dans les événements qui ont mené le mariage de Mlle de Fozzelle que vous avez acquis tous les droits à son affection comme à ma reconnaissance. Voici le fait qui arrache des larmes à votre chère convalescente.

Il raconta brièvement ce qu'il avait dit déjà, d'une façon plus explicite, à Marie-Anne.

Celle-ci s'était remise de sa première émotion; elle voulait paraître courageuse et l'était, en effet, car elle dit avec un doux accent angélique:

— Gracieuse Irribéry, dit gravement l'officier, vous avez joué un tel rôle dans les événements qui ont mené le mariage de Mlle de Fozzelle que vous avez acquis tous les droits à son affection comme à ma reconnaissance. Voici le fait qui arrache des larmes à votre chère convalescente.

Il raconta brièvement ce qu'il avait dit déjà, d'une façon plus explicite, à Marie-Anne.

Celle-ci s'était remise de sa première émotion; elle voulait paraître courageuse et l'était, en effet, car elle dit avec un doux accent angélique:

— Gracieuse Irribéry, dit gravement l'officier, vous avez joué un tel rôle dans les événements qui ont mené le mariage de Mlle de Fozzelle que vous avez acquis tous les droits à son affection comme à ma reconnaissance. Voici le fait qui arrache des larmes à votre chère convalescente.

Il raconta brièvement ce qu'il avait dit déjà, d'une façon plus explicite, à Marie-Anne.

Celle-ci s'était remise de sa première émotion; elle voulait paraître courageuse et l'était, en effet, car elle dit avec un doux accent angélique:

— Gracieuse Irribéry, dit gravement l'officier, vous avez joué un tel rôle dans les événements qui ont mené le mariage de Mlle de Fozzelle que vous avez acquis tous les droits à son affection comme à ma reconnaissance. Voici le fait qui arrache des larmes à votre chère convalescente.

Il raconta brièvement ce qu'il avait dit déjà, d'une façon plus explicite, à Marie-Anne.

Celle-ci s'était remise de sa première émotion; elle voulait paraître courageuse et l'était, en effet, car elle dit avec un doux accent angélique:

— Gracieuse Irribéry, dit gravement l'officier, vous avez joué un tel rôle dans les événements qui ont mené le mariage de Mlle de Fozzelle que vous avez acquis tous les droits à son affection comme à ma reconnaissance. Voici le fait qui arrache des larmes à votre chère convalescente.

Il raconta brièvement ce qu'il avait dit déjà, d'une façon plus explicite, à Marie-Anne.

Celle-ci s'était remise de sa première émotion; elle voulait paraître courageuse et l'était, en effet, car elle dit avec un doux accent angélique:

— Gracieuse Irribéry, dit gravement l'officier, vous avez joué un tel rôle dans les événements qui ont mené le mariage de Mlle de Fozzelle que vous avez acquis tous les droits à son affection comme à ma reconnaissance. Voici le fait qui arrache des larmes à votre chère convalescente.

Il raconta brièvement ce qu'il avait dit déjà, d'une façon plus explicite, à Marie-Anne.

Celle-ci s'était remise de sa première émotion; elle voulait paraître courageuse et l'était, en effet, car elle dit avec un doux accent angélique:

— Gracieuse Irribéry, dit gravement l'officier, vous avez joué un tel rôle dans les événements qui ont mené le mariage de Mlle de Fozzelle que vous avez acquis tous les droits à son affection comme à ma reconnaissance. Voici le fait qui arrache des larmes à votre chère convalescente.

Il raconta brièvement ce qu'il avait dit déjà, d'une façon plus explicite, à Marie-Anne.

Celle-ci s'était remise de sa première émotion; elle voulait paraître courageuse et l'était, en effet, car elle dit avec un doux accent angélique:

— Gracieuse Irribéry, dit gravement l'officier, vous avez joué un tel rôle dans les événements qui ont mené le mariage de Mlle de Fozzelle que vous avez acquis tous les droits à son affection comme à ma reconnaissance. Voici le fait qui arrache des larmes à votre chère convalescente.

Il raconta brièvement ce qu'il avait dit déjà, d'une façon plus explicite, à Marie-Anne.

Celle-ci s'était remise de sa première émotion; elle voulait paraître courageuse et l'était, en effet, car elle dit avec un doux accent angélique:

— Gracieuse Irribéry, dit gravement l'officier, vous avez joué un tel rôle dans les événements qui ont mené le mariage de Mlle de Fozzelle que vous avez acquis tous les droits à son affection comme à ma reconnaissance. Voici le fait qui arrache des larmes à votre chère convalescente.

Il raconta brièvement ce qu'il avait dit déjà, d'une façon plus explicite, à Marie-Anne.

Celle-ci s'était remise de sa première émotion; elle voulait paraître courageuse et l'était, en effet, car elle dit avec un doux accent angélique:

— Gracieuse Irribéry, dit gravement l'officier, vous avez joué un tel rôle dans les événements qui ont mené le mariage de Mlle de Fozzelle que vous avez acquis tous les droits à son affection comme à ma reconnaissance. Voici le fait qui arrache des larmes à votre chère convalescente.

Il raconta brièvement ce qu'il avait dit déjà, d'une façon plus explicite, à Marie-Anne.

Celle-ci s'était remise de sa première émotion; elle voulait paraître courageuse et l'était, en effet, car elle dit avec un doux accent angélique:

— Gracieuse Irribéry, dit gravement l'officier, vous avez joué un tel rôle dans les événements qui ont mené le mariage de Mlle de Fozzelle que vous avez acquis tous les droits à son affection comme à ma reconnaissance. Voici le fait qui arrache des larmes à votre chère convalescente.

Il raconta brièvement ce qu'il avait dit déjà, d'une façon plus explicite, à Marie-Anne.

Celle-ci s'était remise de sa première émotion; elle voulait paraître courageuse et l'était, en effet, car elle dit avec un doux accent angélique: